



Grand Prix Ferdinand Bracke



Manche d'ouverture de la Coupe de Belgique Juniors
Dimanche 13 Avril 2025 - Laneffe (Walcourt)

Guide technique



Partenaires principaux



Organigramme

ORGANISATION		
Directeur de course	Justin VAN HOECKE	0489 64 44 06
Responsable sécurité		
Coordination (événement)	Arnaud GUILLAUME	0496 51 74 81
	Laurence MÉLYS	0485 40 84 06
Responsable itinéraire	Justin VAN HOECKE	0489 64 44 06
Prise des GPM	Jean-Pol GRAUX	0495 88 13 81
Responsable anti-dopage	Léon VAN LANCKER	0479 38 65 81
Responsable protocole	Arnaud GUILLAUME	0496 51 74 81
Accueil VIP	Jean-Pierre DUBOIS	0493 55 22 72
	Laurence MÉLYS	0485 40 84 06
PRESTATAIRES		
Drapeaux rouges/drapeau vert	La DH	
Drapeaux jaunes + ardoisier	MotoCyclisme (9 motos + 1 ardoisier)	
Escorte policière	FloWal	
Dépannage neutre	MG-Merida-Vision (2 voitures)	
Camion balai	Jacques GUILLAUME	0475 28 87 17
Véhicule VIP + transport	Belfius	
Podium	EuroTrafic	
Speaker départ/arrivée	Jacques NINANE	0475 67 88 00
Transpondeurs	Belgian Cycling - Freddy VAN STEEN	
Informatique	Belgian Cycling - Sabine VANHOUTE	
Photo-finish	Claude LIEGEOIS	
TEAM RADIO-TOUR		
Télécommunications	FCWB	
Speaker Radio-Tour	Freddy HAVELANGE	
Pilote moto Belgian Cycling	Jean-Marc BETTONVILLE	
ASSISTANCE MÉDICALE		
Médecin de course	Aline MEERT	0496 62 13 32
Ambulances	MedPrevent	
COLLÈGE DES COMMISSAIRES		
Président du jury	Pascal EECKHOUT	
Commissaire 2	Bernard TONGLET	
Commissaire 3	Cédric WILLEMS	
Commissaire 4	François GÉRARD	
Juge à l'arrivée	Daniel FINCK	
Délégué technique/chronométrateur	François GÉRARD	
Commissaire moto	Denis LEJEUNE	



Règlement particulier de l'épreuve

Article 1. Organisation

Le 3^e Grand Prix Ferdinand Bracke est organisé par Sprint 2000 Charleroi Asbl, en vertu des règlements de l'UCI et de Belgian Cycling. L'épreuve a lieu le dimanche 13 avril 2025.

Article 2. Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie Junior et est enregistrée au calendrier national de Belgian Cycling. Elle est reprise sous la catégorie U19 (1.14 IC) et est une manche de la Coupe de Belgique Juniors.

Article 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux 24 clubs inscrits à la Coupe de Belgique juniors 2025. Le nombre de coureurs par équipe s'élève au moins à 4 et au maximum à 6, pour un total de 144 partants au plus.

Article 4. Permanence

La confirmation des coureurs partants et le retrait des numéros de dossard a lieu le dimanche 13 avril 2025 de 9h00 à 10h30, au rez-de-chaussée de la salle omnisports de Laneffe : Les Battis 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des organisateurs et du collège des commissaires, aura lieu le même jour à 11h00 au 1^{er} étage. Une réunion de sécurité, en présence des pilotes, chauffeurs et services de sécurité, est prévue à 11h30 au même endroit.

Article 5. Radio-Tour

Les informations Radio-Tour sont diffusées sur le canal 1 (164.63125) de Belgian Cycling.

Article 6. Assistance neutre

Deux voitures d'assistance neutre suivent la course.

Article 7. Contrôle des signatures

Un contrôle des signatures est effectué avant l'épreuve. Il est demandé aux équipes de s'y rendre au complet, en tenue de course et selon l'horaire communiqué dans le guide technique.

Article 8. Délais

Les délais d'élimination seront fixés à 8 %. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles uniquement, imprévisibles et de force majeure, par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur. Celui-ci peut être modifié à la demande de la Police.

Conformément à l'article 2.3.039B, lors des épreuves du calendrier national, **le collège des commissaires éliminera de l'épreuve des coureurs au plus tard au moment où ils se situent à 3 minutes derrière le dernier coureur du peloton principal.**

Tout coureur ne faisant plus partie de la « bulle course » doit respecter le code de la route.

Article 9. Règle des trois derniers kilomètres

La règle des trois derniers kilomètres n'est pas applicable (arrivée en côte).

Article 10. Ordre des voitures

Les directeurs sportifs, munis d'un laissez-passer délivré par l'organisateur, peuvent suivre la course dans la file prévue (un seul véhicule par équipe) et à la place déterminée lors du tirage au sort, prévu lors du briefing.

Article 11. Prix

Les prix suivants sont attribués selon le barème Belgian Cycling, comme suit :

Individuel (20 prix) : 25, 22, 20, 17, 15, 12, 10, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 5, 5, 5, 5, 5, 5 €.

Interclubs (25 prix) : 100, 85, 75, 65, 55, 50, 45, 45, 40, 40, 35, 35, 35, 35, 35, 25, 25, 25, 25, 20, 20, 20, 20, 20 €.

Le montant total des prix attribués lors de l'épreuve s'élève à 1200€. Le paiement a lieu en cash après l'arrivée.

Article 12. Classement des reliefs

Le classement des reliefs récompense le coureur marquant le plus de points au sommet des difficultés répertoriées sur le parcours de l'épreuve.

Lors de chaque passage au sommet de la côte de Laneffe (représenté par la ligne d'arrivée), les trois premiers coureurs obtiennent respectivement 5, 3 et 1 point(s). Aucun point n'est décerné lors de l'arrivée.

En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places déterminera le vainqueur et en cas de nouvel ex-aequo, sa position à l'arrivée.

Pour remporter ce prix, il faut impérativement terminer l'épreuve dans les délais fixés par l'organisateur.

Article 13. Transpondeurs

L'usage des transpondeurs est obligatoire.

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter auprès du protocole :

- Les trois premiers coureurs à l'arrivée ;
- Le vainqueur du classement des reliefs ;
- Le leader de la Coupe de Belgique.

Ils devront se présenter au plus tard dans les 10 minutes après leur arrivée.

Article 15. Antidopage

Le contrôle antidopage a lieu au rez-de-chaussée de la salle omnisports de Laneffe.

Les règlements de Belgian Cycling et de la communauté française font foi.

Article 16. Environnement

Une zone de déchets est prévue par l'organisateur à l'endroit tel que prévu dans l'itinéraire-horaire. Elle sera matérialisée par un balisage spécifique qui annonce l'entrée et la sortie de cette zone.

L'organisation demande que les zones de déchets soient utilisées par les coureurs. Le nettoyage est à charge de l'organisateur.

Article 17. Service médical

Deux ambulances et un médecin suivront la course. Par ailleurs, un poste médical fixe est prévu à hauteur de la ligne d'arrivée.

Article 18. Sanctions

Les règlements de l'UCI et de Belgian Cycling sont d'application.

Les infractions aux règlements susmentionnés seront sanctionnés en vertu du règlement et du barème des sanctions de Belgian Cycling.

Article 19. Litiges, contestations ou cas imprévus

Tout litige, contestation ou cas imprévu relatif à l'épreuve relève de la compétence exclusive du collège des commissaires.

Article 20. Compréhension

Le présent règlement en français fait foi. L'organisateur décline toute responsabilité quant à un problème de compréhension.

Hôpitaux

Hôpital André Vésale	Rue de Gozée 706, 6110 Montigny-le-Tilleul	071 92 15 11
GHDC – Les Viviers	Rue du Campus des Viviers 1, 6060 Charleroi	071 10 20 20
Hôpital de Lobbes	Rue de la Station 25, 6540 Lobbes	071 59 92 11
Centre de santé des Fagnes	Boulevard Louise 18, 6460 Chimay	060 21 88 11

Ordre de présentation des équipes

Onder Ons Parike	11h54
WAC Team	11h56
WP de Molenspurters Meulebeke	11h58
Vélo Club Ardennes	12h00
Van Moer Logistics CT	12h02
The Lead Out Cycling Academy	12h04
Team Kempen	12h06
Sport en Steun Leopoldsburg	12h08
Sport en Moedig Genk	12h10
SCVM Marchovelette	12h12
Pierre&Sol - OG Cycles	12h14
KZLWC - AE	12h16
KVC t' Meetjesland Knesselare	12h18
Isorex CT	12h20
GMS CT Glabbeek	12h22
DLS Invigo	12h24
CT Luc Wallays – Jonge Renners Roeselare	12h26
CC Chevigny	12h28
BIQS-Brainsquare Olympia Tienen	12h30
Avia-Rudyco CT	12h32
AS Construct – Castaar CT	12h34
Antwerp Cycling Team Kontich	12h36
Acrog-Tormans	12h38
Sprint 2000 Charleroi	12h40



AJMAT.S.A.

Fabricant de Châssis en PVC Schüco

Location de matériel

Accès à la zone de départ (via N5)



PPO : Croisement Pont des Diables/Grand'Rue à 5651 Somzée (Walcourt).

Sur la N5, prendre la sortie Walcourt/Laneffe/Somzée/Beaumont/Lacs de l'Eau d'Heure (N978)

Partenaires médias

Bouke

Le média made in chez nous

DH | **LES SPORTS+**

Implantations de départ



Parkings :

Equipes :

- Salle omnisports : Les Battis, 17 (parking en gravier au fond de la rue).
- Garage Renard/Somzée : Rue Sainte-Barbe, 33.
- Dreamland : Rue de Thy-le-Bauduin, 17.

Officiels/organisation (privés et hors-course) : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (à proximité de la salle omnisports).

- ⇒ Véhicules commissaires/médecin/Belgian Cycling/ambulances/voitures neutres/drapeaux rouges/drapeau vert/camion balai stationnés sur la Place Saint-Lambert.

Vestiaires et briefing sécurité :

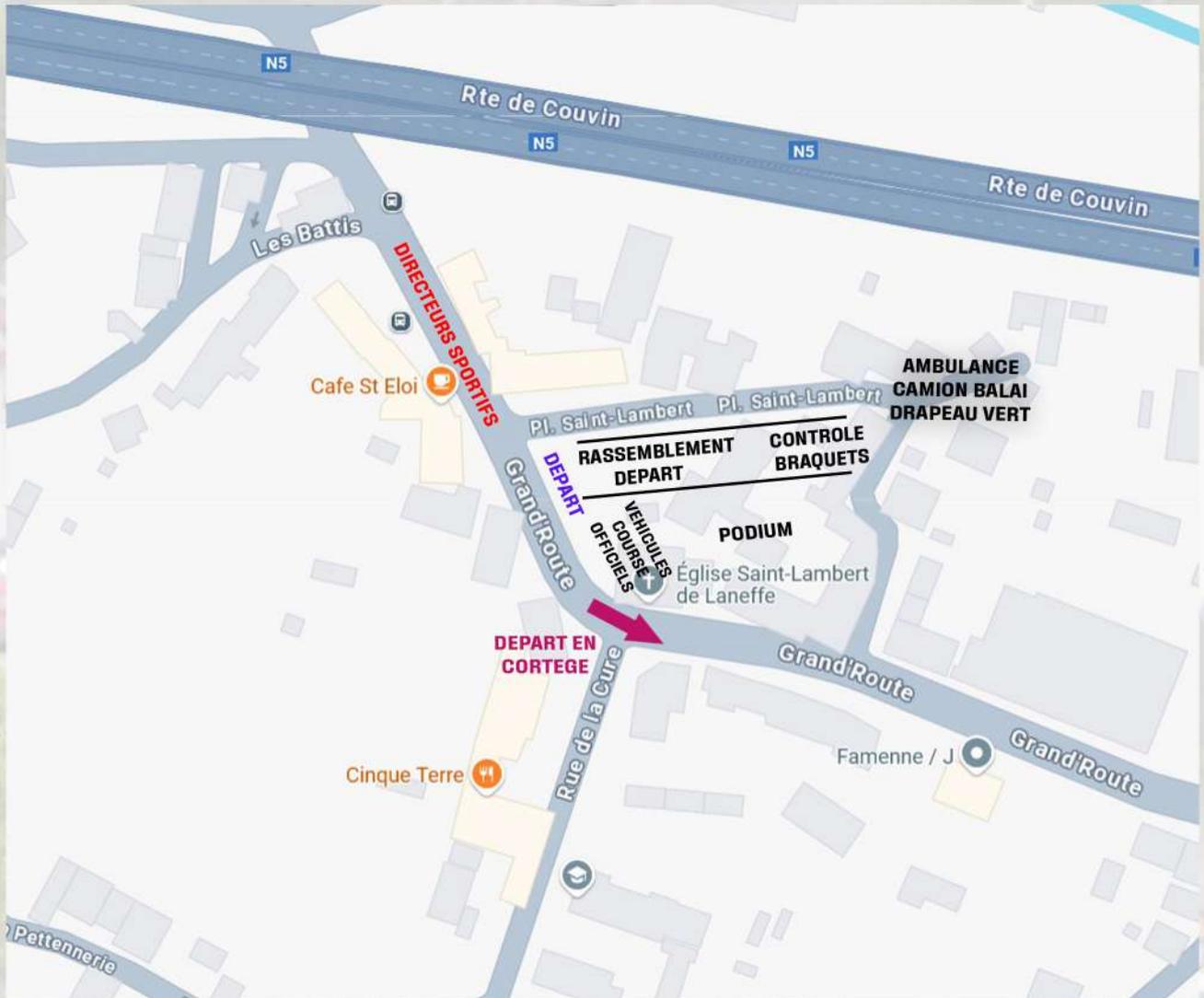
Salle omnisports de Laneffe : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

Réunion de sécurité : 11h40, 1^{er} étage de la salle omnisports.

Signature de la feuille de contrôle : entre 11h55 et 12h45 sur le podium, installé sur la Place Saint-Lambert.

Contrôle braquets : en amont de la ligne de départ, place Saint-Lambert.

Constitution de la bulle-course



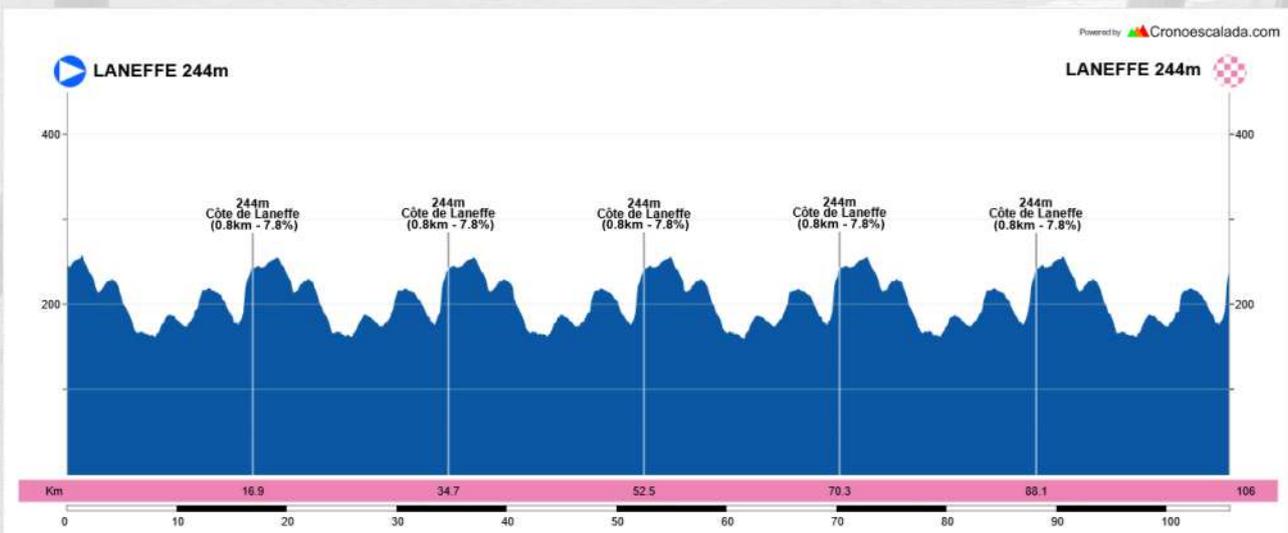
Partenaires logistiques



Parcours (6 x 17,8 km)



Profil général



Itinéraire/horaires

Village	Rue/croisement	KM +	KM -	39 km/h	41 km/h	43 km/h
LANEFFE	Départ de la Place Saint-Lambert, en cortège sur 2,4 k ← Grand'Route / 1 ^{er} passage ligne d'arrivée			13 : 00	13 : 00	13 : 00
	→ N932 – Rue des Ourmes / départ réel à la fin zone70	0	105,9	13 : 05	13 : 05	13 : 05
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	1,4	104,5	13 : 07	13 : 07	13 : 07
	→ Rue de Baileux	2,6	103,3	13 : 09	13 : 08	13 : 08
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	4,5	101,4	13 : 12	13 : 11	13 : 11
	→ Rue de la Station	6,2	99,7	13 : 14	13 : 13	13 : 13
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	7,5	98,4	13 : 16	13 : 15	13 : 15
THY-LE-CHÂTEAU	→ Rue des Tourterelles	9,2	96,7	13 : 19	13 : 18	13 : 17
	↑ Rue des Berces	9,8	96,1	13 : 20	13 : 19	13 : 18
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	11,9	94	13 : 22	13 : 21	13 : 20
	← N932 – Rue du Four	12,4	93,4	13 : 24	13 : 23	13 : 22
	← Rue de Laneffe	12,5	93,3			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	14,4	91,5	13 : 27	13 : 26	13 : 25
	← Rue de la Bourlotte	15,1	90,8	13 : 28	13 : 27	13 : 26
	→ Les Battis	15,3	90,6			
	→ Grand'Route	15,8	90,1	13 : 29	13 : 28	13 : 27
	2 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 1	16,9	89	13 : 32	13 : 30	13 : 29
	Zone de collecte	17	88,9			
	→ N932 – Rue des Ourmes	18,2	87,7	13 : 34	13 : 32	13 : 30
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	20,1	85,8	13 : 36	13 : 34	13 : 32
	→ Rue de Baileux	21,3	84,6	13 : 38	13 : 36	13 : 34
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	23,2	82,7	13 : 41	13 : 38	13 : 36
	→ Rue de la Station	24,8	81,1	13 : 43	13 : 40	13 : 38
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	26,1	79,8	13 : 45	13 : 42	13 : 40
THY-LE-CHATEAU	→ Rue des Tourterelles	27,8	78,1	13 : 48	13 : 45	13 : 42
	↑ Rue des Berces	28,4	77,5			
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	30,3	75,6	13 : 50	13 : 47	13 : 45
	← N932 – Rue du Four	30,8	75,1	13 : 51	13 : 48	13 : 46
	← Rue de Laneffe	30,9	75			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	32,6	73,3	13 : 53	13 : 50	13 : 48
	← Rue de la Bourlotte	32,9	73	13 : 54	13 : 51	13 : 49
	→ Les Battis	33,1	72,8			
	→ Grand'Route	33,6	72,3	13 : 56	13 : 53	13 : 50
	3 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 2	34,7	71,2	13 : 59	13 : 56	13 : 53
	Zone de collecte et zone de ravitaillement	34,8	71,1			
	→ N932 – Rue des Ourmes	36	69,9	14 : 01	13 : 58	13 : 55
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	37,9	68	14 : 03	14 : 00	13 : 57
	→ Rue de Baileux	39,1	66,8	14 : 05	14 : 02	13 : 59
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	41	64,9	14 : 08	14 : 05	14 : 02
	→ Rue de la Station	42,6	63,3	14 : 10	14 : 07	14 : 04
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	43,9	62	14 : 12	14 : 09	14 : 06
THY-LE-CHATEAU	→ Rue des Tourterelles	45,6	60,3	14 : 15	14 : 12	14 : 08
	↑ Rue des Berces	46,2	59,7	14 : 16		
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	48,1	57,8	14 : 18	14 : 14	14 : 10
	← N932 – Rue du Four	48,6	57,3	14 : 19	14 : 15	14 : 11
	← Rue de Laneffe	48,7	57,2			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	50,4	55,5	14 : 22	14 : 17	14 : 14
	← Rue de la Bourlotte	50,7	55,2			
	→ Les Battis	50,9	55	14 : 23	14 : 18	14 : 15
	→ Grand'Route	51,4	54,5			
	4 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 3	52,5	53,4	14 : 25	14 : 20	14 : 17
Zone de collecte et zone de ravitaillement	52,6	53,3				
→ N932 – Rue des Ourmes	53,8	52,1	14 : 27	14 : 22	14 : 19	
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	55,7	50,2	14 : 29	14 : 24	14 : 21
	→ Rue de Baileux	56,9	49	14 : 31	14 : 26	14 : 23
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	58,8	47,1	14 : 34	14 : 29	14 : 27
	→ Rue de la Station	60,4	45,5	14 : 36	14 : 31	14 : 29
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	61,7	44,2	14 : 38	14 : 34	14 : 31
THY-LE-CHATEAU	→ Rue des Tourterelles	63,4	42,5	14 : 41	14 : 37	14 : 33
	↑ Rue des Berces	64	41,9	14 : 42	14 : 38	14 : 34
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	65,9	40	14 : 45	14 : 41	14 : 37

	← N932 – Rue du Four	66,4	39,5	14 : 46	14 : 42	
	← Rue de Laneffe	66,5	39,4			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	68,2	37,7	14 : 50	14 : 45	14 : 40
	← Rue de la Bourlotte	68,5	37,4			
	→ Les Battis	68,7	37,2			
	→ Grand'Route	69,2	36,7	14 : 51	14 : 46	14 : 41
	5 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 4	70,3	35,6	14 : 53	14 : 48	14 : 43
	Zone de collecte et zone de ravitaillement	70,4	35,5			
	→ N932 – Rue des Ourmes	71,2	34,7	14 : 55	14 : 49	14 : 44
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	73,1	32,8	14 : 57	14 : 51	14 : 46
	→ Rue de Baileux	74,3	31,6	14 : 59	14 : 53	14 : 48
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	76,2	29,7	15 : 02	14 : 55	14 : 51
	→ Rue de la Station	77,8	28,1	15 : 04	14 : 57	14 : 53
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	79,1	26,8	15 : 06	14 : 59	14 : 55
THY-LE-CHATEAU	→ Rue des Tourterelles	80,8	25,1	15 : 09	15 : 02	14 : 57
	↑ Rue des Berces	81,4	24,5	15 : 10	15 : 03	14 : 58
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	83,3	22,6	15 : 13	15 : 06	15 : 01
	← N932 – Rue du Four	83,8	22,1	15 : 14	15 : 07	15 : 02
	← Rue de Laneffe	83,9	22			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	85,6	20,3	15 : 17	15 : 10	15 : 04
	← Rue de la Bourlotte	86,3	19,6			
	→ Les Battis	86,5	19,4			
	→ Grand'Route	87	18,9	15 : 18	15 : 11	15 : 06
	6 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 5	88,1	17,8	15 : 20	15 : 13	15 : 08
	Zone de collecte	88,2	17,7			
	→ N932 – Rue des Ourmes	89	16,9	15 : 22	15 : 15	15 : 10
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	90,9	15	15 : 24	15 : 17	15 : 12
	→ Rue de Baileux	92,1	13,8	15 : 26	15 : 19	15 : 14
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	94	11,9	15 : 29	15 : 22	15 : 16
	→ Rue de la Station	95,6	10,3	15 : 31	15 : 24	15 : 18
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	96,9	9	15 : 33	15 : 26	15 : 20
THY-LE-CHATEAU	→ Rue des Tourterelles	98,6	7,3	15 : 37	15 : 29	15 : 22
	↑ Rue des Berces	99,2	6,7	15 : 38	15 : 30	15 : 23
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	101,1	4,8	15 : 40	15 : 33	15 : 26
	← N932 – Rue du Four	101,6	4,3	15 : 41	15 : 34	15 : 27
	← Rue de Laneffe	101,7	4,2			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	103,4	2,5	15 : 44	15 : 37	15 : 29
	← Rue de la Bourlotte	104,1	1,8			
	→ Les Battis	104,3	1,6			
	→ Grand'Route	104,8	1,1	15 : 45	15 : 38	15 : 30
	ARRIVEE - 7 ^e passage de la ligne	105,9	0	15 : 47	15 : 40	15 : 32

Difficultés répertoriées

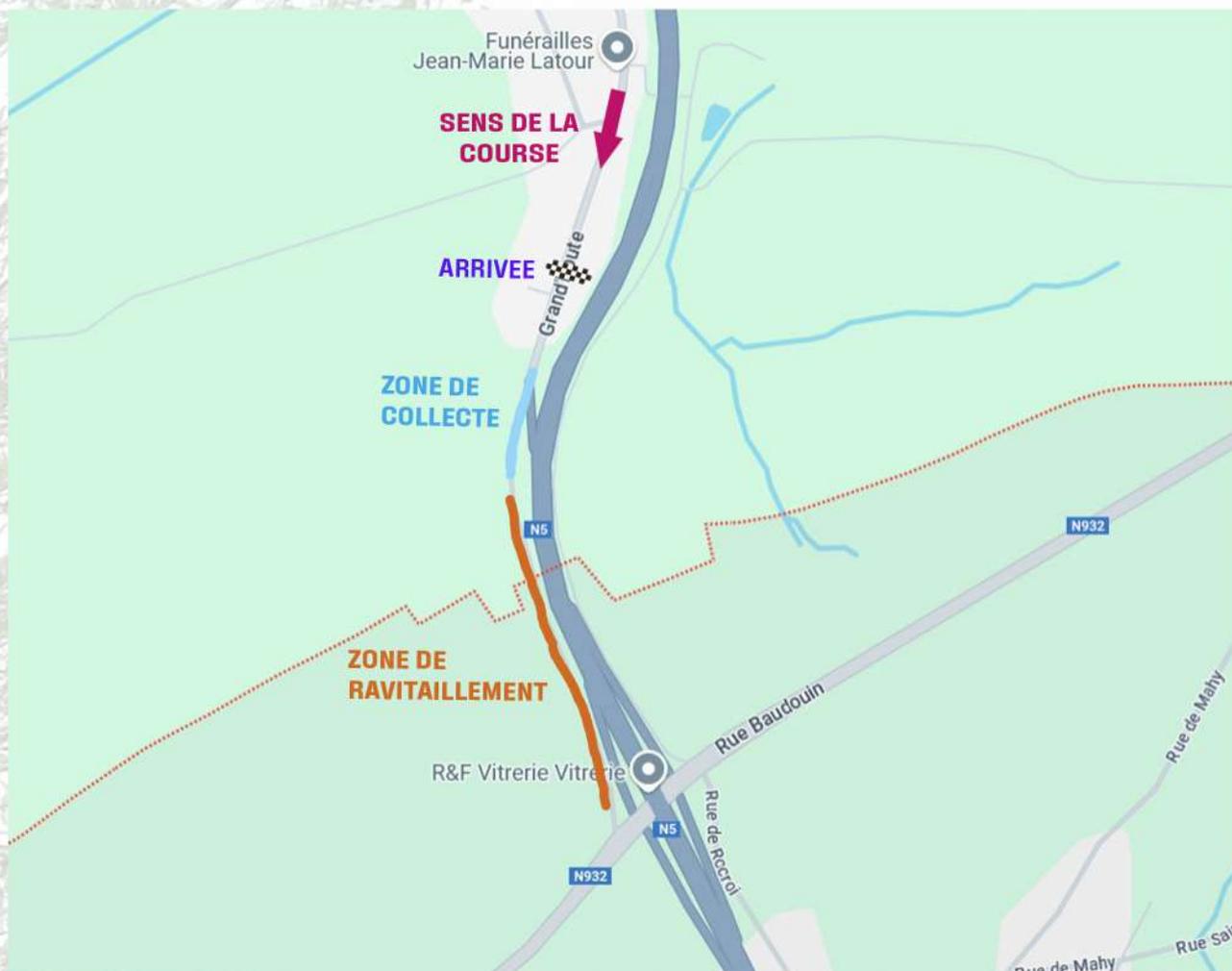
Côte de Laneffe : 700 mètres à 7%.

Way IN-Way OUT

Km 7,5 / 26,1 / 43,9 / 61,7 / 79,1 / 96,9 – à droite sur Route des Barrages, reprise du parcours Rue du Vertia.



Zones de délestage/ravitaillement



Adresse : Grand'Route, 180 à 5651 Laneffe.

Dangers signalés par drapeau jaune

Km 2,4 / 20,3 / 38,1 / 56,7 / 74,1 / 91,9

Successions de virages serrés en bas d'une descente (entrée de Fairoul).

Km 2,7 / 20,6 / 38,4 / 57 / 74,4 / 92,2

Ralentisseur prononcé (sortie de Fairoul).

Km 5,2 / 23,9 / 41,7 / 59,5 / 76,9 / 94,7

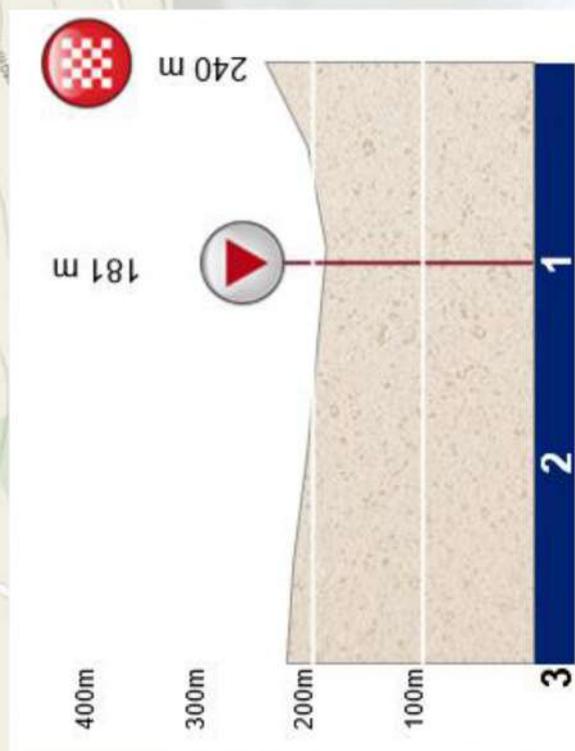
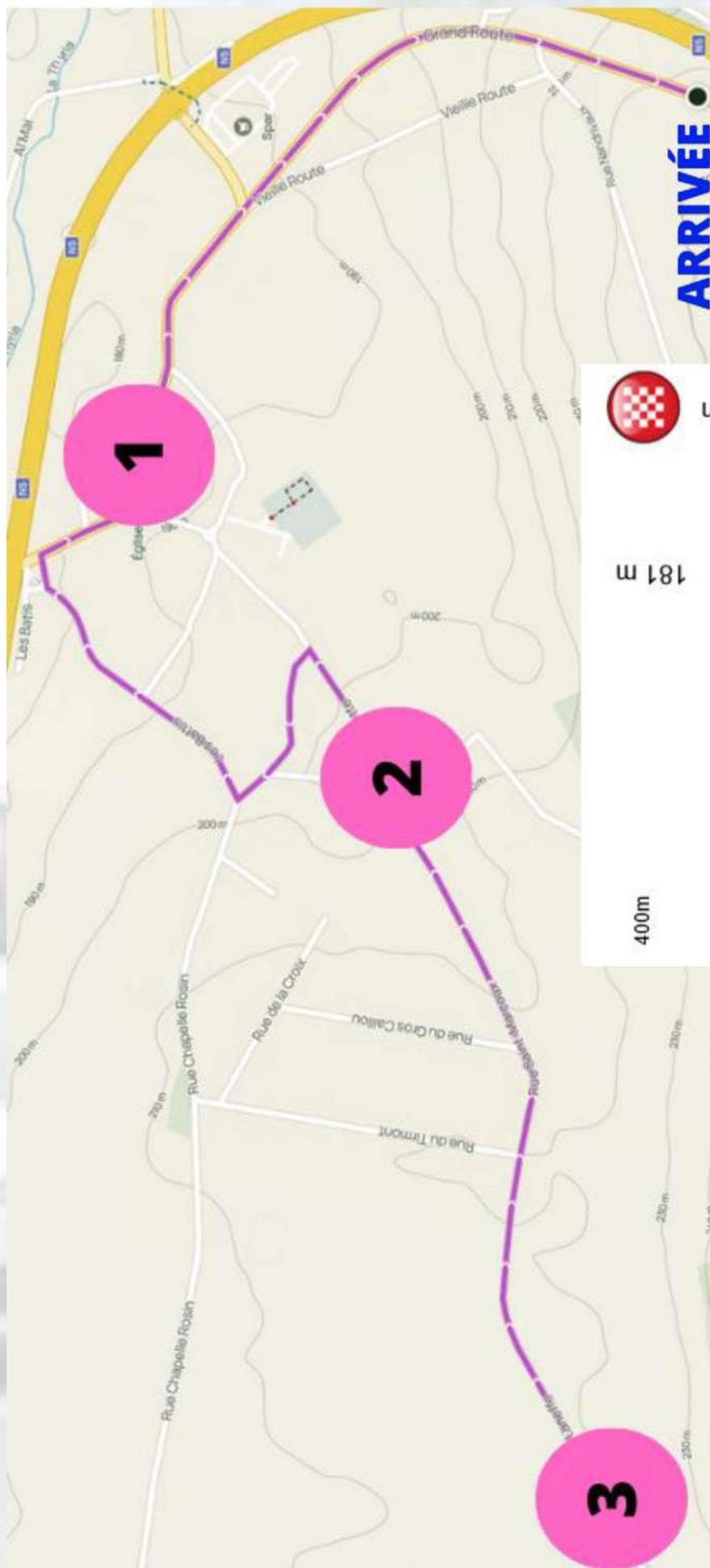
Ralentisseurs (descente de la Rue des Ry de Ry, à Walcourt).

Km 6,2 / 24,8 / 42,6 / 60,4 / 77,8 / 95,6

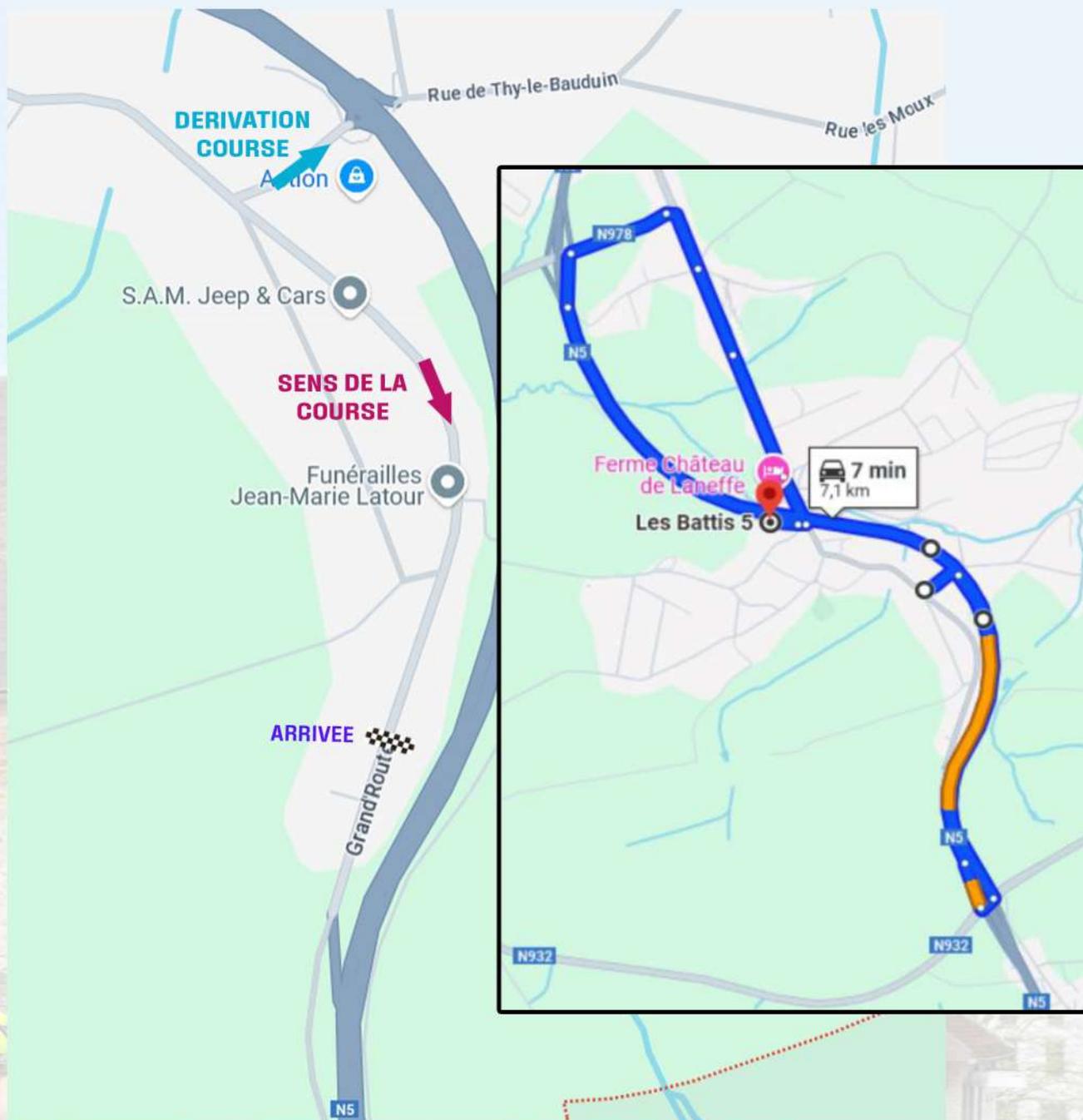
Virage serré à droite, après descente rapide.



3 derniers kilomètres



Plan d'arrivée



Ligne d'arrivée : Grand'Route, 170 à 5651 Laneffe.

Dérivation : à 600 mètres de l'arrivée à gauche, Rue de Thy-le-Bauduin. Suivre N5 jusqu'à la sortie Mettet/Florennes/Fraire, tourner à gauche sur le pont et reprendre la N5 direction Charleroi. Sortir à Somzée, prendre à droite sur la N978, puis encore à droite dans la Rue Sainte-Barbe.

Dès que les véhicules empruntent la dérivation, ils sortent de l'échelon course. Cela signifie qu'ils sont tenus de respecter le code de la route.

ATTENTION : La circulation locale suivant le drapeau vert seront également déviées à gauche, Rue de Thy-le-Bauduin, au moment de l'arrivée et jusqu'à ce que le fond de ligne soit dégagé.

Plan d'implantations à l'arrivée

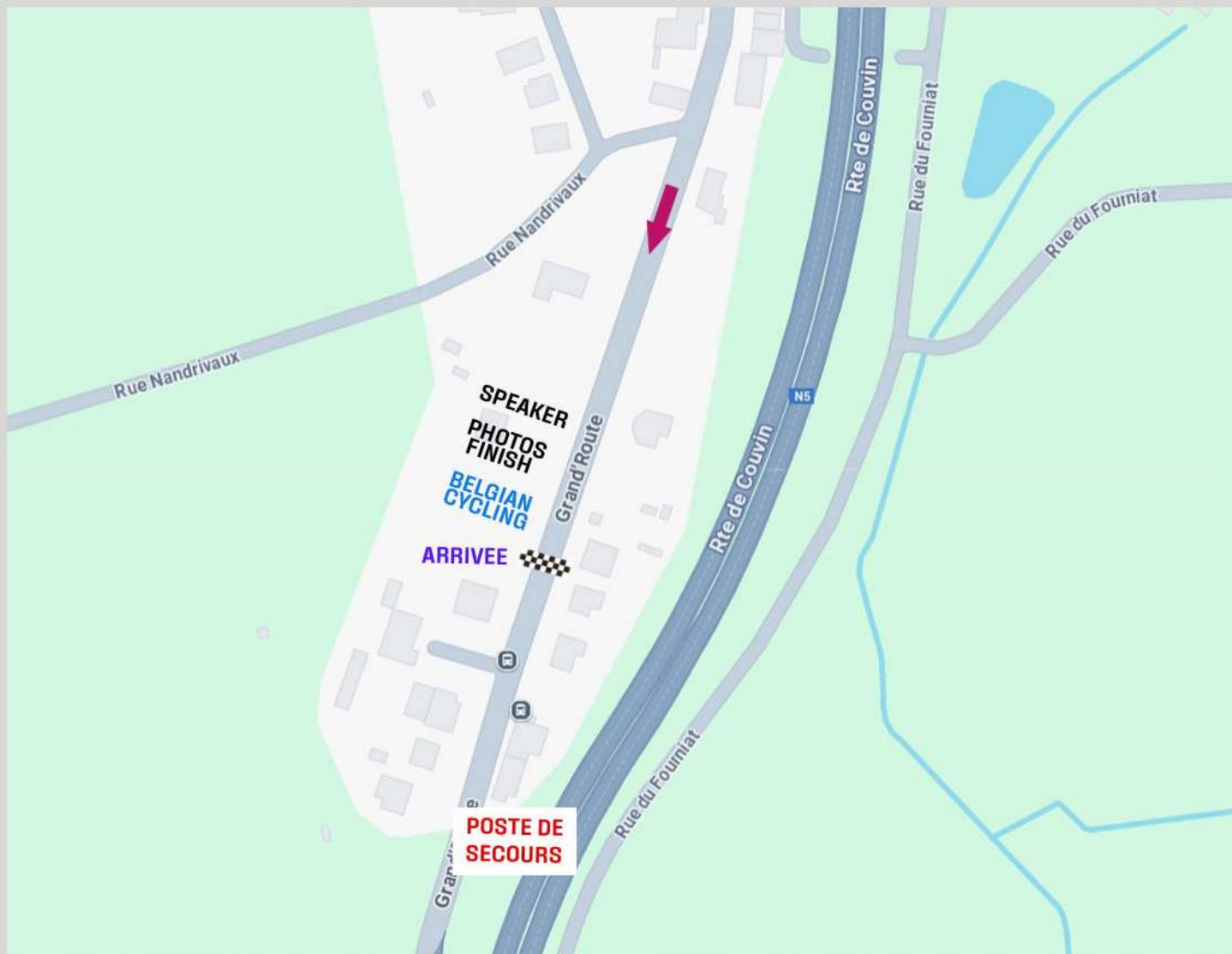


Photo-finish et camion Belgian Cycling à droite.

Parkings identiques au départ.

Podium : Place Saint-Lambert.

Vestiaires, local anti-dopage, local classements (si nécessaire) :

Rez-de-chaussée, salle omnisports de Laneffe : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

Un véhicule « 8 places » est prévu pour accompagner les coureurs et les contrôleurs anti-dopage au podium. Les commissaires peuvent être descendus à la salle omnisports par ce même véhicule dans la foulée.

Une fois le drapeau vert arrivé, TOUS les véhicules redescendent aux parkings prévus lors du départ.



SPRINT 2000 CHARLEROI ASBL REMERCCIE SES PARTENAIRES

